

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction

Organisme : Guichet unique Pas de Calais Inondation Reconstruction

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Je suis victime des inondations dans le Pas-de-Calais, je souhaite obtenir un accompagnement ou une aide. Vous pouvez compléter ce formulaire de contact, et vous serez mis en relation avec les partenaires publics du dispositif.

 Si vous avez déjà formulé une sollicitation auprès d'un partenaire du guichet unique, il n'est pas nécessaire de reformuler une nouvelle demande au travers de ce formulaire Merci de prendre contact avec le service concerné

Cadrage général du dispositif d'accompagnement des personnes, des entreprises et des collectivités locales Retrouvez les informations qui présentent le dispositif déployé dans le département du Pas-de-Calais par l'ensemble des partenaires, publics ou privés.

 https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-desconsequences-des-inondations-et-reconstruction/strong>

 Le dispositif déployé par le Conseil régional des Hauts-de-France : https://www.hautsdefrance.fr/

 Le dispositif déployé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : https://www.pasdecalais.fr/

 Le dispositif déployé par le Chambre de Commerce et de l'Industrie des Hautsde-France : https://hautsdefrance.cci.fr/

 Le dispositif déployé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France : https://www.cma-hautsdefrance.fr/

 Le dispositif déployé par le Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France : https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/

 Le dispositif déployé par la Mutuelle Sociale Agricole : https://nord-

Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction pasdecalais.msa.fr/lfp/crise-inondations

 Le dispositif déployé par la CARSAT Hauts-de-France : https://carsat-hdf.fr/acteurs-de-sante/l-action-sociale-de-la-carsat/etre-accompagne-en-cas-de-situation-inhabituelle

Vous êtes Il s'agit de déterminer la nature de l'accompagnement qui peut vous être accordé en fonction de votre profil.
- Pour les particuliers, il s'agit aussi des propriétaires bailleurs, soit de logements privatifs, soit de locaux professionnels
- Pour les professionnels, on entend une personne morale, dotée d'un numéro SIRET (Artisan, Commerçant, Industriel, Agriculteur)
- Toutes les natures de collectivités, communes, EPCI.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Particulier
Professionnel
Collectivité
Etes-vous déjà suivi par un partenaire du guichet ? Avez-vous déjà formulé une demande ou bien avez-vous un dossier en cours ou qui a été traité par un des partenaires du dispositif.
Cochez la mention applicable Oui
Non
Par quelle(s) structure(s)ou organisme(s) Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Conseil Régional
Conseil Départemental
Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Chambre de l'Agriculture
Mutualité sociale Agricole
Direction Départementale des Finances publiques
DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
URSSAF
CARSAT

Vous êtes un particulier

Ils sont là pour vous aider

Plusieurs dispositifs ont été déployés pour venir en aide aux particuliers touchés par les inondations:

inondations-et-reconstruction/Inondations-Soutien-aux-particuliers Veuillez indiquer votre commune Les questions sur lesquelles vous souhaiteriez avoir des informations concernent : Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Franchise d'assurance Relogement Soutien psychologique ☐ Batardeaux Rachat d'habitation Assurance Retraité du régime général Aide financière de l'Agence National de l'Habitat aux travaux sur les logements sinistrés ☐ Autres Retraité du régime général Trouvez ici les informations: https://carsat-hdf.fr/acteurs-de-sante/l-action-sociale-de-lacarsat/etre-accompagne-en-cas-de-situation-inhabituelle MIRAPI batardeaux Trouvez ici les informations : https://www.pas-decalais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-etreconstruction/Inondations-Soutien-aux-particuliers » Rachat d'habitation: Vous pouvez formuler une demande d'aides à l'adresse suivante https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddtm-62-demande-d-analyse-de-leligibilite-a-la-me **Assurance** Avant toute démarche sur ce formulaire, vous devez au préalable et impérativement vous rapprocher de votre assureur. Toutefois, si vous rencontrez une difficulté, vous pouvez compléter ce formulaire de contact ci-dessous. Adresse du bien sinistré Assureur Numéro du contrat

Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction Retrouvez ci-joint le dispositif déployé par les partenaires publics du guichet

https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-

Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction
Problématique signalée
Troblematique signalee
Un soutien psychologique est proposé aux habitants Trouvez ici les informations sur le dispositif mis en oeuvre : https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction/Inondations-Soutien-psychologique
Une cellule de relogement a été mise en place Afin de faciliter cette démarche et d'accélérer le relogement des personnes sinistrées, vous pouvez déposer votre demande de logement via la démarche: https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/relogement-des-victimes-d- inondations-dans-le-pas-de-calais. Si vous souhaitez déposer une offre de logement au parc de relogement: https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/relogement-des-victimes-d- inondations-dans-le-pas-de-calais-offre Si vous souhaitez étendre la prise en charge des frais de relogement par l'Etat pour une durée de 6 mois supplémentaires: https://www.demarches- simplifiees.fr/commencer/relogement-inondations-fin-prise-en-charge-assurance
Avez-vous déjà déposé une demande ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Veuillez indiquer le numéro de dossier transmis lors du dépôt de votre demande Merci de bien vouloir indiquer le numéro de dossier déposé sur la plateforme "démarches-simplifiées"
L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) met en place un dispositif exceptionnel d'aide au financement des travaux de rénovation des logements qui ont été impactés par les épisodes de crues inondations survenues entre novembre 2023 et mars 2024. Afin d'identifier si vous pouvez bénéficier de ce dispositif, vous êtes invités à renseigner le rapide questionnaire suivant. Un opérateur désigné par l'État vous recontactera afin de vous accompagner dans votre demande d'aide financière. Il est à noter que cette aide intervient en complément de l'indemnisation de l'assurance (si celle-ci ne couvrait pas l'intégralité des dépenses de travaux). Aussi, le PIG intervient en complémentarité du remboursement du sinistre par les assurances et des subventions à l'équipement des habitations contre les inondations financées par le fonds Barnier.
NOM
Prénom
Adresse où vous résidez actuellement

Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction

Adresse du bien sinistré Si différent du lieu de résidence actuel.		
Votre bien sinistré est-il votre résidence principale ? Cochez la mention applicable Oui		
Non		
Les résidences secondaires ne sont pas éligibles au dispositif.		
Êtes vous propriétaire ? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Occupant		
☐ Bailleur		
Avez-vous une assurance habitation pour le logement sinistré ? Cochez la mention applicable Oui		
□ Non		
Avez-vous constitué un dossier de dédommagement auprès de votre compagnie d'assurance ? Cochez la mention applicable Oui		
□ Non		
Disposez-vous d'un rapport d'expertise avec estimation des coûts des travaux ? Cochez la mention applicable Oui		
☐ Non		
Si oui quel montant ?		
Pouvez-vous nous préciser la nature des travaux de rénovation réalisés ou à réaliser ?		
Les travaux cont-ils déià réalisés ou en cours ?		
Les travaux sont-ils déjà réalisés ou en cours ? Cochez la mention applicable Oui		
Non		

Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction i oui, veuillez garder les factures, elles vous seront demandées lors du montage du dossier de demande de subvent	ion.
Avez-vous fait réaliser les travaux par une entreprise ? Cochez la mention applicable Oui	
Non	
Autres remarques / questions éventuelles concernant ce dispositif ?	
Merci de votre saisie cem>Un opérateur désigné par l'État vous recontactera afin de vous accompagner dan votre demande d'aide financière.	S
Vous êtes un professionnel	
tappel du dispositif général de l'accompagnement proposé aux professionnels estrong>Plusieurs dispositifs ont été déployés pour venir en aide aux professionnels eouchés par les inondations:	
Retrouvez ici le dispositif déployé par les partenaires publics du guichet : Soutien aux commerçants, artisans et entreprises https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-econstruction/Inondations-Soutien-aux-commercants-artisans-et-entreprises	
Agriculteurs: https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-desconsequences-des-inondations-et-reconstruction/Inondations-Soutien-aux-agriculteurs	
Veuillez indiquer votre numéro de SIRET SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	
Quel est votre secteur d'activité Cela va nous permettre de rediriger votre demande auprès des acteurs concernés	
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Artisan	
Commerçant	
Industriel	
Agriculteur	
Quels sont les points sur lesquels vous souhaitez être accompagné Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Activité partielle	
Accompagnement	
Pertes d'exploitation TPE	
□ Autres	

Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction

Pertes d'exploitation

<h1>Un fonds exceptionnel de soutien est mis en place pour les très petites entreprises des

communes sinistrées connaissant une perte significative et durable d'exploitation (pendant au moins

un mois). </h1>

 Lien vers la démarche: https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-inondations-nord-pas-de-calais

Vous relevez du secteur agricole

Retrouvez l'ensemble des dispositifs déployés pour les agriculteurs

https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction/Inondations-Soutien-aux-agriculteurs

Les informations relatives à l'activité partielle

https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction/Inondations-Soutien-aux-commercants-artisans-et-entreprises

Question relative à la prise en charge par les assurances

Vous pouvez solliciter le fonds de secours exceptionnel mis en oeuvre par le Département du Pas-de-Calais et la Région des Hauts-de-France afin de couvrir la franchise d'assurance via la page "https://formulaires.pasdecalais.fr/urgence-inondationshabitants-sinistres-pas-de-calais-prise-en-charge-franchise"

Vous êtes une collectivité

Le dispositif déployé par les acteurs publics au bénéfice des collectivités

Plusieurs dispositifs ont été déployés pour venir en aide aux collectivités touchés par les inondations:

Retrouvez ici le dispositif déployé par les partenaires publics du guichet :Retrouvez ici le dispositif déployé par les partenaires publics du guichet : https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction/Inondations-Soutien-aux-collectivites

Vous souhaitez des informations dans quels domaines Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Offre de logement Aides aux collectivités Autres

Vous pouvez compléter la demande ci jointe

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/relogement-des-victimes-dinondations-dans-le-pas-de-calais

Aides aux collectivités à la réparation des dégâts causés par les inondations

Une téléprocédure à été déployé pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions pour la réparation des dégâts résultant des intempéries survenues dans le département

Guichet Unique Pas de Calais Inondation Reconstruction https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pour-les-collectivites-locales-temp

Le Fonds d'intervention inondations tempêtes (FIIT) du Conseil Régional des Hauts-de-France

Le FIIT couvre les frais d'études préalables et de travaux, assumés par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en complément des aides de l'État, des conseils départementaux et des assurances.

Les communes peuvent prendre contact avec l'antenne régionale la plus proche pour être accompagné dans le dépôt et le suivi de l'instruction de leur dossier. Les antennes concernées :

Montreuil-sur-Mer 5 rue Saint-Gengoult - 62170 Montreuil-sur-Mer Tél: 03 74 27 81 11 antenne-montreuil-sur-mer@hautsdefrance.fr

Marck-en-Calaisis 16 rue Saint Martin – 62730 Marck Tél: 03 74 27 82 10 antenne-marck-en-calaisis@hautsdefrance.fr

Hazebrouck 222 bis rue de Vieux Berquin - 59190 Hazebrouck Tél : 03 74 27 81 23 antenne-hazebrouck@hautsdefrance.fr

Arras

13 ter Boulevard Schuman - 62000 Arras Tél. 03 74 27 81 51 antenne-arras@hautsdefrance.fr

Saint-Pol-sur-Ternoise 15 rue des Fonts Viviers - 62130 Saint-Pol-sur-Ternoise Tél : 03 74 27 30 70 antenne-saint-pol-sur-ternoise@hautsdefrance.fr

Une description rapide des autres sujets sur lesquels vous souhaitez être accompagné	
Je souhaite être contacté.e pour convenir d'un rendez-vous. Cochez la mention applicable Oui	
Non	
?? Numéro de téléphone Dans le cadre de l'instruction de votre demande, vous pouvez indiquer votre numéro de téléphone.	